

La Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris

Depuis toujours,

Au Vieux Campeur collabore avec les acteurs français du secourisme et du sauvetage : Gendarmerie Nationale, Sécurité Civile, CRS de montagne, Sapeurs-pompiers...

Nous voulions vous faire découvrir à travers notre catalogue ces métiers composés de professionnels passionnés.

Cet été, nous vous présentons un deuxième volet sur les spécialistes de la **brigade de sapeurs-pompiers de Paris**.

Le 1^{er} juillet 1810, un terrible incendie éclate à l'ambassade d'Autriche. Une dizaine de morts est à déplorer en raison de l'insuffisance du dispositif de sécurité. Par décret impérial du 18 septembre 1811, Napoléon I^{er} confie la lutte contre les feux à Paris à un corps militaire, le bataillon des sapeurs-pompiers de Paris. Cette unité devient en 1867 le régiment des sapeurs-pompiers, lui-même transformé en brigade le 1^{er} mars 1967, avec l'extension de son secteur d'intervention.

Ses missions :

Unité militaire placée pour emploi sous l'autorité du Préfet de Police de Paris, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris a pour mission le secours et la défense contre les incendies. Elle assure également la lutte contre les sinistres, les catastrophes et risques technologiques et urbains nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Avec plus de 200 types d'interventions différentes, les sapeurs-pompiers de Paris sont des spécialistes du risque et du secours.

La couverture opérationnelle interdépartementale de la Brigade est unique en France. Elle s'étend sur Paris et les trois départements de la petite couronne : les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94). Elle couvre également les zones des aéroports

de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget.

Sa zone de compétence – la plus étendue de France – concentre sur une superficie de 800 km² une forte population de 7 millions d'habitants (soit une densité de 8 836 hab./km²), à laquelle viennent s'ajouter quotidiennement 2 millions de Franciliens (6 millions de passagers transportés par jour par la RATP (Régie autonome des Transports Parisiens) et 25 millions de touristes à l'année. La protection de Paris et de sa petite couronne (124 communes) est ainsi assurée par 72 centres d'incendie et de secours, 3 centres de secours NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique) et 3 centres de secours nautiques.



Secteur d'intervention de la Brigade

Nombre de sapeurs-pompiers de Paris

L'effectif de la Brigade en 2014 était de 8 686 militaires, répartis comme suit :

- 8 250 sapeurs-pompiers sur le budget spécial de la Préfecture de Police de Paris, dont : 64 médecins ; 333 officiers ; 1 665 sous-officiers ; 6 188 militaires du rang.
- 529 sapeurs-pompiers dans les détachements ministériels ou institutionnels (solde et coût payés par les bénéficiaires).





© Photo : PP/BSPP/Duc Julien



“Plus grand corps de sapeurs-pompiers d’Europe avec 8 700 hommes et femmes.”

À noter

Avec ses 8 700 hommes et femmes, la BSPP est le plus grand corps de sapeurs-pompiers d’Europe. En 2014, elle a reçu 1 963 368 appels d’urgence (18/112) et a effectué 442 862 interventions dont 353 488 secours aux victimes et 13 064 incendies. Les secours aux personnes représentent 81% de son activité opérationnelle, les risques technologiques et urbains 11% et les incendies 3%. Tout commence au Centre opérationnel : c’est là que sont traités l’ensemble des appels d’urgence 18/112. Plus de 200 sapeurs-pompiers gèrent près de 2 millions d’appels par an dont 1 sur 4 environ donne lieu à une intervention.

*“442 862 interventions en 2014,
1 213 interventions par jour”*

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris se veut une unité ouverte sur le monde. C’est la raison pour laquelle elle a développé de nombreux accords de partenariats et de jumelages avec différents pays tels que l’Allemagne, la Chine, le Chili ou encore la Roumanie. Elle peut ainsi échanger en matière de connaissances sur la défense et la protection des populations. En 2014, la BSPP a conduit 83 actions internationales.

La BSPP assure la défense d’installations particulières, telles que l’Élysée, les musées du Louvre et d’Orsay, l’Hôtel national des Invalides, la Bibliothèque Nationale de France, les aéroports de Roissy et d’Orly et le centre spatial de Kourou en Guyane. Elle est également présente sur un théâtre d’opération extérieure, notamment au sein de la Force intérimaire des Nations-Unies au Liban.

Le CTA

Le Centre de traitement de l’alerte (CTA)

Un nouvel espace de 1 000 m² mis en service, depuis novembre 2011, 1 officier, 2 sous-officiers supérieurs, 2 chefs de salle, 40 opérateurs, un paramètreur et 8 opérateurs de l’équipe de réponse et d’orientation des appels **112** reçoivent quotidiennement les appels d’urgences et organisent leur traitement.

1 963 368 appels d’urgence traités en 2014.

La Brigade utilise 960 véhicules opérationnels

Engins pompes → 156

Moyens élévateurs → 53

Moyens nautiques → 7

Véhicules d’intervention → 552

Véhicules sanitaires → 192



© Crédits photos : D. Rastouil, M. Robin et CNISAG



© Photo : PP/BSPP/

Les unités spécialisées de la Brigade

*Le groupement d'appuis
et de secours, fort de plus
de 900 hommes, comprend
l'ensemble des capacités
d'intervention spécialisées
de la Brigade.*

Le Groupe Nautique de la BSPP.

Pour répondre aux besoins de secours de la population, la BSPP a développé en son sein depuis 1963, un groupe composé de spécialistes aquatiques et subaquatiques. Conformément au schéma interdépartemental d'analyse et de couverture des risques, la Brigade est dotée d'une capacité nautique en constante évolution en vue d'adapter sa réponse opérationnelle dans son secteur de compétence.

La 40^e compagnie des appuis spécialisées, créée le 3 septembre 2010, est chargée de mettre en œuvre l'ensemble des moyens humains et matériels spécialisés dans le domaine nautique, en appui des groupements d'incendie et de secours. Son secteur d'intervention comprend 145 km de voies navigables répartis le long du secteur fluvial de compétence de la Brigade (Seine, Marne, ports et canaux : Saint-Denis, Ourcq, Saint-Martin et le canal de Chelles) ainsi que les différents plans d'eau sur les départements 92, 93 et 94. Ce groupe assure les reconnaissances recherches et sauvetages, en lac, fleuves, eaux vives mais également en surface non libre où ils sont susceptibles d'intervenir dans tous les édifices inondables (métro, parking souterrain, égout, etc.).

Le groupe nautique de la Brigade de sapeurs pompiers de Paris se distingue entre les nageurs-sauveteurs aquatiques (SIA) et les plongeurs (SIS).





© Photo : PP/BSPP



© Photo : PP/BSPP



© Photo : PP/BSPP



© Photo : PP/BSPP

Le détachement des Spécialistes en Interventions Aquatiques (SIA), est constitué de nageurs-sauveteurs habilités pour une première action de reconnaissance et/ou de sauvetage en surface. Ils se déplacent sur des bateaux rapides et médicalisés. Ils sont uniquement implantés à Paris, au Centre de Secours de la Monnaie, dans le 6^{ème} arrondissement. Par ailleurs, dotés d'embarcations spécifiques, véritables VSAV flottants, ils assurent le sauvetage et l'assistance de personnes en difficulté dans le milieu nautique. Ils participent au soutien technique et à la sécurité des sapeurs-pompiers en cas d'incendie ou toute autre mission en milieu aquatique.

Les Spécialistes en Interventions Subaquatique (SIS) est composé de plongeurs intervenant soit par voies fluviales soit par voies terrestres ou encore par hélicoptère qui s'avère le moyen le plus rapide de projection des plongeurs. Ils sont habilités à plonger à des profondeurs de 40 à 60 m. Les SIS sont implantés au Centre de Secours de la Monnaie et sur la commune de Joinville-le-Pont, dans le Val de Marne.

Ils interviennent dans le cadre de recherche de personnes tombées dans les eaux vives mais également en surface non libre (parkings et souterrains inondés, réservoirs, etc.). Les SIS interviennent également dans le cadre de la protection des biens et de l'Environnement (bateau à la dérive, bateau menaçant de couler, pollution fluvial, etc.) ; la lutte et la prévention contre les incendies (feux de bateaux, etc.) et la réalisation de travaux subaquatiques d'urgence comme la rupture d'une canalisation transportant des produits pétroliers ou gazeux.

Les personnels des SIS qualifiés ayant satisfait au contrôle médical d'aptitude physique réglementaire et aux contrôles techniques annuels sont seuls autorisés à effectuer les opérations subaquatiques. Ces qualifications sont obtenues à l'issue d'un stage de formation de la sécurité civile ou par équivalence de diplômes déjà détenus - elles doivent faire l'objet d'une habilitation annuelle (tests et pratique régulière). Basé à Masséna (Paris 13^e), composée de six instructeurs, cette école a pour mission de former les plongeurs spécialistes de la Brigade (SIS et SIA), rattachés au Groupement des Appuis et de Secours. Ces instructeurs sont, du fait de leur très grande expérience, les plus à même de dispenser les compétences indispensables lors de situations à risques où la moindre erreur peut engager la sécurité des plongeurs et des victimes potentielles. Les entraînements dispensés sont particulièrement physiques. Les instructeurs demandant à leurs stagiaires des performances quasi-surhumaines afin de garantir leur propre sécurité lors de leurs engagements futurs. Seuls ceux qui réussiront à atteindre, voire à surpasser les objectifs visés, pourront intégrer les services SIS et SIA respectifs. La qualité de cette formation est par ailleurs reconnue internationalement puisque des échanges s'effectuent régulièrement avec de nombreux pays, tels que la Suisse ou la Côte-d'Ivoire. Le CFPSA forme également certaines personnes de la Brigade Fluviale avec qui les plongeurs de la BSPP interviennent fréquemment.

Cette formation à la plongée est dispensée à 3 niveaux :

- Scaphandrier autonome léger (SAL), acquise lors de stages départementaux
- Chefs d'unité SAL, acquise lors de stages nationaux
- Conseillers techniques SAL, acquise lors de stages nationaux.

La formation des plongeurs s'effectue par conséquent en 3 niveaux, de responsabilité et de compétences techniques :

1^{er} Niveau :

- Le certificat technique élémentaire qui se déroule sur 8 semaines et forme le plongeur à toutes les missions jusqu'à la profondeur de 30 m;
- La formation «travaux subaquatiques d'urgences » qui se tient sur 2 semaines et forme le plongeur à utiliser des outils sous l'eau;
- La formation « plongée surface non libre de 1^{er} degré» qui autorise une progression jusqu'à 200 m lors d'intervention dans des volumes immergés (parking, bateau coulé, galeries techniques inondées, etc.). Elle dure 3 semaines.

2^{ème} Niveau :

- Le certificat technique de 1^{er} degré qui se déroule sur 8 semaines et forme le plongeur aux responsabilités de chef d'équipe. Il est apte jusqu'à la profondeur de 40 m.
- La formation « plongée surface non libre de 2^{ème} degré» qui autorise une progression à plus de 200 m.

3^{ème} niveau :

- La formation de directeur de plongée qui se déroule sur 9 semaines et forme le cadre plongeur à la gestion d'opérations d'envergure nécessitant l'engagement de plusieurs équipes de plongeurs. Le directeur de plongée met également en place et encadre des stages de plongée. Il est apte jusqu'à la profondeur de 60 m.



© Photo : PP/BSPP



© Photo : PP/BSPP



© Photo : PP/BSPP

Quelques chiffres

En 2014, les secours nautiques ont réalisé plus de 522 interventions, dont 45% pour des personnes tombées dans des cours d'eau ou des plans d'eau. 20 sauvetages ont été réussis.

Le trafic fluvial représente chaque année 8 millions de touristes (bateaux de passagers), et 26 millions de tonnes de frêt (déchets, hydrocarbures, marchandises diverses, etc.).

La CAS (Compagnie des Appuis Spécialisés), les spécialistes aquatiques et subaquatiques, soit 70 plongeurs et 10 sauveteurs, sont gérés par la Compagnie des Appuis Spécialisés, dont le poste de commandement est implanté à Clichy-la-Garenne (92).

Cette compagnie gère aussi l'ensemble des spécialités de Maître-chien, de grimpe, de sauvetage déblaiement et d'exploration longue durée.

24/24h, 365 jours par an, 3 sauveteurs et 10 plongeurs assurent la garde.

*"Plus de 70 %
des jeunes
sapeurs-pompiers
de Paris viennent
de province."*

*"Vous êtes sportif
et motivé ?
Nous ferons de vous
un sapeur-pompier
de Paris !"*

LE RECRUTEMENT À LA BSPP

Le métier de sapeur-pompier de Paris permet d'avoir une vie haletante et dynamique au **service** des autres. « SAUVER ou PERIR » représente la **devise** et le mode de vie des jeunes femmes et hommes sapeurs-pompiers de Paris. Enfin, son école représente une **expérience** incontournable dans le domaine du secours. **En 2014, la BSPP a recruté près de 1000 sapeurs.**

UN RECRUTEMENT EXIGEANT MAIS PAS ELITISTE ?

- Une sélection au service d'une unité opérationnelle H24, 365 jours/an :
 - **Physique** : femme ou homme, le sapeur-pompier de Paris ne choisit pas ses interventions et doit être en mesure, à toute heure du jour et de la nuit, de répondre à des sollicitations aussi diverses que les feux (appartements, pavillons, caves, bateaux, entrepôts...), les explosions, les effondrements, les brancardages en milieu difficilement accessible, les accidents de la circulation, les sauvetages aquatiques (d'où la nécessité d'une attestation de natation 100 m nage libre à l'ouverture du dossier), les reconnaissances diverses ou encore les faits d'animaux.
 - **Psychologique** : la BSPP est susceptible d'intervenir aussi bien dans le cadre de risques courants (eau, gaz, électricité, métro, RER, etc.) que de risques particuliers (périphérique, immeubles de grande hauteur, tunnels ou souterrains), le sapeur-pompier de Paris est essentiellement amené à travailler dans des situations d'urgence engendrant bien souvent un certain stress. Il côtoie régulièrement, et de plus en plus, la détresse et la misère sociale avec parfois des violences envers les secours.
 - **Rythme de travail** : la BSPP réalise plus de 500 000 interventions par an. Ainsi, pour assurer la couverture opérationnelle imposée par le schéma interdépartemental d'analyse et de couverture des risques (SIDACR), la Brigade a choisi d'opter pour un service de 120 gardes (24 h de travail) et 20 réserves (9 h de travail) par an. Cela représente globalement, 13 jours de travail et 17 jours de repos par mois.
- Les délais d'attente sont en moyenne de **5 mois** entre le passage des tests en département évaluation et une éventuelle incorporation à la BSPP. Aujourd'hui, avec 1 place offerte pour 4 dossiers (chiffres début 2015), la BSPP recrute chaque mois :
 - 66 sapeurs destinés à servir au sein des unités opérationnelles ;
 - 4 sapeurs spécialistes destinés à servir au sein des unités de soutiens (maintenance auto, infrastructure, informatique, etc.).
- Les critères de sélection sont les suivants :
 - Etre de nationalité française ;
 - Etre une femme ou un homme âgé de 18 à 25 ans ;
 - Détenir un diplôme scolaire (BEPC à Bac +2) ;
 - Détenir le permis VL ;
 - Ne pas avoir eu de condamnation ;
 - Disposer d'une bonne condition physique.
- Lors des étapes de recrutement, le candidat devra passer par 4 épreuves d'évaluation :
 - Une visite médicale d'aptitude ;
 - Des tests physiques : test du Luc léger* (palier 11 recommandé), tractions en pronations (15 répétitions recommandées) et parcours d'agilité ;
 - Des tests psychotechniques (personnalité, potentiel intellectuel, gestion du stress) ;
 - Et enfin, un entretien d'évaluation (motivations, connaissance du milieu et de ses contraintes, etc.).

Pour devenir sapeur-pompier de Paris, il faut s'adresser au Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) de son département de résidence.

<http://www.pompiersparis.fr/recrutement>

Pour en savoir plus sur la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et suivre notre actualité :

www.pompiersparis.fr | www.youtube.com/sapeurspompiersparis

Facebook : <http://on.fb.me/17CUxaA>

* Le test de Luc Léger est conçu pour calculer la Vitesse Maximale Aérobie (VMA) du candidat et estimer sa consommation maximale d'oxygène. C'est un test simple puisqu'il s'agit, dans le cadre d'une course continue, de travailler son endurance tout en augmentant sa vitesse de course de 0,5 km/h toutes les 2 minutes au rythme de signaux sonores de plus en plus rapprochés. Lorsque le candidat ne parvient plus à accélérer suffisamment pour atteindre le repère suivant avant que le signal sonore ne retentisse, c'est qu'il a atteint sa VMA. Ce test se réalise sur une piste d'athlétisme de 400 m, divisée par section de 20 m à l'aide de plots.

BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS
DE PARIS

RECRUTEMENT
TOUS LES MOIS

VOUS AVEZ ENTRE
18 ET 25 ANS
ENGAGEZ-VOUS

www.pompiersparis.fr
N Vert 0 800 112 018